



UNIVERSITE D'ABOMEY- CALAVI (UAC)

------**

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (FASHS)

----*----**

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

----**----**

RAPPORT DE FIN DE STAGE EN PSYCHOLOGIE

----**----**

OPTION : PSYCHOLOGIE CLINIQUE

----**----**

SUJET

ACCOMPAGNEMENT PROTECTEUR DES ADOLESCENTS EN SITUATION DE MOBILITE A L'ONG TERRES ROUGES

Présenté par

David G. ADOUHOUNCLA

MAITRE DE STAGE

Mr A. Hyppolite DONHOUEDE

Psychologue clinicien

TUTEUR DE STAGE

Dr Michel MEHINTO

Enseignant-Chercheur

Année académique 2020-2021

SOMMAIRE

Dédicace…….. 3

Remerciements……... 4

Liste des sigles…… 5

Liste des tableaux …….. 6

Liste des figures…….. 6

Résumé…… 7

Abstract…… 7

Introduction…….. 8

CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DU STAGE….. 11

CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE ADOPTE……... 18

CHAPITRE III : EPANOUISSEMENT DES ADOLESCENTS DE TERRES ROUGES SUIT A LA COMBINAISON D'ACCOMPAGNEMENTS JURIDIQUE, SANITAIRE ET PSYCHOLOGIQUE…… 32

CHAPITRE IV : DISPOSITIF DE L'ACCOMPAGNEMENT PROTECTEUR AU SEIN DE L'ONG TERRES ROUGES EN FAVEUR DES ENFANTS EN SITUATION DE MOBILITE…… 42

Suggestions……. 49

Conclusion…… 50

Références bibliographiques……. 52

Annexes…… 55

TABLES DES MATIERES……. 57

DEDICACE

A

mon Père Augustin ADOUHOUNCLA ;

mon épouse Christiane TOSSINOU ADOUHOUNCLA ;

nos filles Fifamin Anne-Marie Mia , Sèlomè Lucine Emy *et Mahugnon Lys Eunice.*

REMERCIEMENTS

Nous devons la réalisation de ce travail à certaines personnes, à qui nous témoignons ici toute notre gratitude.

Notre profonde reconnaissance va à :

- notre maître de stage, Docteur Michel MEHINTO pour ses orientations pertinentes, sa disponibilité malgré ses multiples occupations,
- Docteur Charles L. BABADJIDE, notre grand frère, pour ses orientations et son soutien dans le cadre de ce travail,
- tous les enseignants du Département de Psychologie, pour tout ce qu'ils nous ont apporté au cours de notre formation,
- le directeur de l'ONG Terres Rouges, pour la qualité de l'accueil à nous réserver au cours de notre stage et à tous le personnel pour l'ouverture et la franche collaboration,
- monsieur Arthur AZOMA, médecin généraliste, pour son soutien technique et moral,
- à notre frère Rodrigue VOUDANOU, chef comptable, pour son attachement et le soutien matériel qu'il nous a apporté,
- à notre sœur Adeline TOUESI, éducatrice spécialisée pour ses conseils et ses orientations
- nos amis, nos camarades d'amphi dont la contribution a permis l'achèvement de ce rapport de stage ;
- à tous ceux dont les actions ont été utiles à ce travail. Qu'ils trouvent ici le fruit de nos peines et de nos bons souvenirs.

LISTE DES SIGLES

APE	**:**	Accompagnement Protecteur de l'Enfant
CAJ	**:**	Centre d'Accueil du Jour
CDE	**:**	Comité des Droits de l'Enfant
CR	**:**	Centre Résidentiel
CRS	**:**	Comité Régional de Suivi
DDNA	**:**	Dortoir De Nuit Avancé
DP	**:**	Département de Psychologie
ETM	**:**	Enfant victime de Trafic et de Maltraitance
HCDHPDE	**:**	Haut-commissaire aux Droits de l'Homme sur la Promotion et la protection des Droits des Enfants travaillant ou vivant dans la rue
IEC	**:**	Information, Education et Communication
ISE	**:**	Intérêts Supérieure de l'Enfant
ONG	**:**	Organisation Non Gouvernementale

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Caractéristiques socio-démographiques des adolescents 32

Tableau II: Accompagnement des adolescents dans l'ONG Terre Rouge 33

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Répartition des accompagnateurs selon le point de vue sur la connaissance des droits des enfants 34

Figure 2: Répartition des personnes ressources selon les indices de droits des enfants 35

RESUME

Ce travail de recherche porte sur l'accompagnement protecteur des adolescents en situation de mobilité à l'ONG Terres Rouges. Il vise à analyser l'accompagnement protecteur des adolescents en situation de mobilité à l'ONG Terres Rouges. De nature mixte, la collecte des données s'est focalisée sur 105 acteurs dont les enfants en situation de mobilité, les accompagnateurs et les spécialistes de l'action sociale sélectionnés au profit des techniques d'échantillonnage du choix aléatoire et du choix raisonné. Les techniques de collecte de données étant l'administration du questionnaire, l'entretien semi-structuré et l'observation.

De l'analyse des données collectées, il ressort que les adolescents de l'ONG Terres Rouges bénéficient d'un accompagnement aussi bien juridique, sanitaire que psychologique. L'analyse souligne par ailleurs que l'épanouissement des adolescents de Terres Rouges s'explique par la combinaison d'accompagnements juridique, sanitaire et psychologique.

Mots-clés : accompagnement protecteur ; adolescent ; mobilité.

ABSTRACT

This research work is about the protective assistance of teenagers in mobility situation at Terre Rouges NGO. It aims at analysing the protective assistance of teenagers in mobility situation at Terre Rouge NGO. Of mixed nature, the data collection focused on 105 actors such as children in mobility situation, counsellors, and social intervention spécialisas selected for the benefit of sampling techniques of random and rational selections. Data collection techniques used are questionnaire, semi-structured interviews and observation.

The result of the data analysis shows that teenagers of Terre Rouge NGO are given legal, health and psychological assistance. Furthermore, the analysis highlights that the positive adolescents development of Terre Rouge is due to the combination of the legal, health and psychological assistances.

Key words: Protective assistance; Teenager; mobility.

INTRODUCTION

Pendant que la lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'ouest et du centre concrétise toute l'attention des gouvernements et des acteurs de la protection de l'enfance, la mise en œuvre des premiers projets au cours de la décennie 2000 amène les acteurs du terrain à établir des constats qui vont largement influencer l'évolution de la stratégie d'intervention en matière de protection des enfants en situation de mobilité dans la région (Save the Children UK, 2007).Sans nier l'existence de la traite et les risques liés à la mobilité et aux travaux dangereux, l'analyse des situations vécues par les enfants permet de revisiter l'application systématique du statut de victime aux enfants en situation de mobilité (F., Boursin,2014). Anne-Laure (2011) souligne pour sa part qu'à de rares et graves exceptions près, les enfants trouvent également de solides raisons de positiver leur situation et refusent d'être considérés et traités comme des victimes. Ils revendiquent également le respect en tant que travailleurs et en tant qu'enfants, en réclamant le droit de mener à bien le projet qui les a conduits à migrer.

Pour les enfants, comme pour leurs familles, la mobilité est appréhendée comme une source d'opportunités selon (G. Massart, 2009). L'accent étant mis sur une politique répressive, (R. Nelly et N. Mandiogou, 2012) estiment que les structures gouvernementales ne disposent pas des ressources humaines, financières et matérielles suffisantes pour procéder à l'interception de tous les enfants présumés victimes de traite. Les dispositifs étant concentrés aux frontières ou sur les routes, très peu à destination de la vraie cible. Des milliers d'enfants échappent aux mailles des filets d'interception, privés ainsi de toute forme de protection une fois à destination. Ce constat a fortement plaidé pour l'évolution de la stratégie des organisations de protection des enfants en situation de mobilité dès le début des années 2000 selon (F., Boursin, 2014). Par ailleurs, le manque de discernement entre les situations de traite et celles de mobilité volontaire s'est traduit dans bien des cas par l'échec des politiques de retour/rapatriement systématique des enfants. Les équipes ont rapidement constaté l'incompréhension des enfants et des familles, voire leur désapprobation à ces retours « forcés » (Commission des Communautés Européennes, 2010-2014). Ils se sont soldés, dans bien des cas, par un nouveau départ

des enfants dans des conditions encore plus dangereuses parce que clandestines pour contourner les postes frontières ou les grands axes routiers. La confiance entre les acteurs formels de protection des enfants, d'une part, et, d'autre part, les enfants et leurs familles s'en est trouvée mutuellement compromise.

Partant du postulat que les enfants étaient des victimes, avérées ou potentielles, la finalité des interventions se résume au retour des enfants en famille (ou à empêcher les départs), sans que des mesures d'accompagnement suffisamment conséquentes éloignent les enfants d'un nouveau projet de départ (Global Movement for Children, 2010). Quand bien même des mesures sont mises en œuvre, elles ne pouvaient couvrir les besoins de tous les enfants candidats au départ ou rapatriés/retournés qui se comptaient par milliers au début de la lutte contre la traite des enfants, toute situation de mobilité d'enfant étant assimilée à une situation de traite. De plus, les alternatives offertes se sont souvent retrouvées en porte à faux avec les exemples d'enfants et de jeunes ayant réussi leur aventure migratoire, qui alimentaient le départ de nouveaux enfants. Un autre constat réalisé par les travailleurs sociaux fût la difficile équation à résoudre concernant les familles, les intermédiaires, maîtres coraniques, logeurs, employeurs et autres adultes ou enfants impliqués dans la circulation des enfants. Souvent taxés de trafiquants ou de complices de traite au début de la lutte, force a été de constater qu'ils peuvent aussi jouer un rôle protecteur pour les enfants. C'est en tout cas le pari que Terre des Hommes a choisi de tenir en élaborant une cartographie de tous les acteurs communautaires impliqués dans la migration des jeunes filles migrantes du Sourou (Burkina Faso) et en analysant leur rôle et leur implication. L'accompagnement protecteur des adolescents en situation de mobilité a suscité une curiosité dont ladite recherche se sollicite d'explorer. Il s'agit de l'accompagnement protecteur des adolescents en situation de mobilité à l'ONG Terres Rouge. C'est donc sur ce sujet que nos réflexions tout au long du stage ont été menées. Le rapport qui en est fait, s'articule en quatre chapitres. Le premier aborde le cadre institutionnel du stage, les observations effectuées au cours de celui-ci ainsi que les activités effectuées et les acquis du stage. Le second s'intéresse au cadre théorique de la recherche et à la démarche méthodologique adoptée. Le troisième chapitre expose et analyse les

résultats obtenus de la recherche tandis que le quatrième chapitre procède à la discussion de ceux-ci.

CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DU STAGE.

Terres Rouges est une organisation non gouvernementale installée en république du Bénin. Il est procédé dans ce chapitre à sa présentation à travers son historique, sa mission, ses objectifs ainsi que sa structure organisationnelle. Il y est aussi fait l'état des lieux des observations du stage ainsi que les activités menées et les acquis y afférents.

1.1. Cadre institutionnel du stage

1.1.1. Présentation de l'ONG Terres Rouges

1.1.1.1. Historique

L'ONG TERRES ROUGES, présidée par le Dr. Charles Burquel, psychiatre, a été fondée le 10 janvier 2008 à Bruxelles en Belgique. Il comprend trois autres membres co-fondateurs que sont : Dr. Vincent Litt, médecin généraliste ; Messieurs Alain Vanoeteren et Eric Messens, psychologues. Il est dirigé aujourd'hui par monsieur Hermann HESSOU. Terres Rouges s'investit dans la réalisation de projets en santé mentale avec des partenaires- personnes physiques ou associations. L'ONG se centre sur divers domaines d'intervention au nombre desquels nous comptons : l'information/sensibilisation, la formation, l'organisation de stage, de rencontres d'échanges, la recherche action, l'aide à la création et au développement d'initiatives de prévention, de soins ou de travail communautaire. L'association mène ses activités dans le domaine psychosocial au bénéfice des personnes les plus vulnérables. Cela justifie le fait que les projets développés à ce jour, concernent tout particulièrement « les enfants en danger dans la rue » victimes d'exploitations et de violence. Le réseau de l'association s'étend en Afrique de l'Ouest, sur deux pays : le Bénin et le Sénégal.

Au Bénin, en raison de la précarité des conditions de vie, des enfants sont obligés de travailler pour assurer leur subsistance et celle de leur famille. Cet état de chose à de lourdes répercussions sur leur développement et la satisfaction des besoins les plus élémentaires. Ils sont exploités et privés d'accès à l'éducation et aux soins. Leur sécurité physique et psychologique est souvent mise en danger. Cela compromet leur

avenir et les conduits le plus souvent vers l'errance, la délinquance, la toxicomanie ou la prostitution.

L'ONG Terres Rouges à Cotonou (capitale administrative du Bénin) s'est donnée pour objectif de venir en aide aux enfants en danger dans les rues lorsqu'ils sont pris dans les filières de trafic, d'exploitation économique et de maltraitance. La préparation de ce projet a commencé en 2008 et s'est poursuivie durant les trois premiers mois de 2009. Pour ce faire, l'association a mis en place, encadré et formé une équipe de travailleurs psychosociaux béninois.

Celle-ci travaille en collaboration avec plusieurs institutions béninoises ou internationales qui interviennent au niveau de la protection, assurant la sécurité, l'hébergement, les soins, l'éducation de base et la formation professionnelle des enfants. L'ONG Terres Rouges au Bénin dispose de quatre (4) dispositifs à savoir : le Centre Résidentiel, l'Equipe de Sillonnage et d'Encadrement Mobile et le Dortoir De Nuit Avancé. Ce dernier est justement le lieu de notre stage.

1.1.1.2. Organigramme de l'ONG Terres Rouges

L'organigramme montre l'organisation et la hiérarchisation de l'ONG Terres Rouges. Le Dortoir de Nuit a été ouvert en novembre 2011 au centre de la ville de Cotonou dans une infrastructure mise à disposition de Terres Rouges par l'association Foi et Partage. Ce projet répond au besoin de créer pour les enfants un cadre sécurisant, un refuge pour la nuit. En effet, la nuit tombée, les enfants et les adolescents des rues et du marché sont plus vulnérables et livrés à eux-mêmes. La violence ambiante, les intempéries tout comme la fatigue liée à l'errance sont autant de difficultés auxquelles ils font face.

Le Dortoir De Nuit proposé par Terres Rouges héberge en moyenne une vingtaine de jeunes chaque nuit. Au début de ses activités, le centre était situé au quartier Cadjèhoun. Depuis le mois d'août 2013, il est logé au sixième arrondissement dans le quartier Aïdjèdo précisément dans la maison AYIVI Victoire. Le centre est limité au Nord par le quartier Jéricho, au Sud par le quartier Agata, à l'Est par le quartier Gbèdjromèdé et à l'Ouest par le quartier Sainte Cécile. Il est situé à quelques mètres du marché d'Aïdjèdo.

1.1.1.3. Ressources du Centre

Des ressources humaines, logistiques et financières ont été mises à disposition du DDNA par l'ONG Terres Rouges pour l'atteinte de ses objectifs. Au nombre des ressources humaines, le DDNA qui dispose d'une équipe multidisciplinaire de huit (8) travailleurs composée de psychologues, des assistants sociaux, d'éducateurs spécialisés et d'animateurs. Ils assurent l'épanouissement des enfants de rues, leurs prises en charges psychosociales, leurs réinsertions socio-familiales et professionnelles. Les ressources logistiques dont le centre dispose sont :

- une moto, principalement utilisée pour les démarches d'enquêtes sociales et de rapprochement vers les familles en vue d'une réinsertion ;
- deux salles polyvalentes pour les diverses activités d'éveils, d'instructions, d'écoute et de partages ;
- des jeux ludiques (jeux de carte, dame, domino africain, puzzle…) pour développer l'intelligence et la concentration ;
- d'un bureau, un magasin, une cuisine ;
- de trois dortoirs ;
- trois douches et trois toilettes

En ce qui concerne les ressources financières, l'association fonctionne d'une part à partir des dons recueillis en Belgique et d'autre part par les dons privés recueillis auprès des partenaires locaux.

1.1.1.4. Missions et activités du centre

Le DDNA a pour objectif général de garantir aux enfants et adolescents des rues et du marché une fois à la tombée de la nuit, un abri sécurisant où ils peuvent être écoutés, soutenus et accompagnés. Les objectifs spécifiques du centre sont entre autres :

- assurer une prise en charge psychosociale des enfants accueillis ;
- assurer une réinsertion socioprofessionnelle des enfants.

Ces objectifs se déclinent en plusieurs activités qui nécessitent pour leur réussite une étroite collaboration avec l'équipe de sillonnage.

L'équipe du DDNA travaille en rotation et assure la permanence pour les nuits sept jours sur sept. La soirée se déroule dans un cadre communautaire où l'on veille aux normes sanitaires, à la détente, à l'encadrement socio-éducatif, aux prises en charge psychologiques individuelles et collectives. La garde de nuit se déroule généralement en deux parties : l'accueil et le départ. Les activités qui s'y mènent sont :

- l'accueil des enfants : il se déroule sous forme de groupe de parole. C'est le lieu où chaque enfant expose en présence de ses pairs sa journée, ses joies et ses mésaventures. Des leçons de vie s'en tirent et des résolutions y sont prises. Les questions d'ordre disciplinaire y sont également débattues ;
- la cuisine : le matériel et les ustensiles de cuisine sont mis à la disposition des enfants pour la préparation de leur repas ;
- la lessive, qui se fait en général les samedis dans le cadre de l'hygiène vestimentaire ;
- la douche, pour laquelle on se doit presque de faire le gendarme afin de leur inculquer des normes d'hygiène corporelle et vestimentaire ;
- le cours d'alphabétisation, qui permet aux enfants d'acquérir des compétences de base en français tel : savoir-lire, savoir-écrire et savoir-compter ;
- les groupes de parole, qui s'articulent autour de certaines réalités que vivent quotidiennement ces enfants. Il s'agit là d'un cadre où le psychologue peut, en faisant preuve de perspicacité, discerner des traumatismes, des affects pénibles sur lesquels il pourra travailler lors des entretiens individuels ;
- les activités ludiques (jeux de société, cirque, football, séances de contes et de devinettes, séances de cinéma, bricolage…) qui créent une atmosphère de détente, une ambiance de famille tout en favorisant les aptitudes de concentration, de réflexion et de pondération ;
- les entretiens individuels avec les enfants, permettant d'aborder au cas par cas, le vécu de chaque enfant, les difficultés auxquelles il fait face, et envisager un projet de vie en vue d'une réinsertion socioprofessionnelle.

A partir de 22 heures s'installe le couvre-feu, et les enfants doivent aller se coucher. L'heure du réveil est fixée à 6 heures. Une fois en éveil, les enfants s'adonnent aux tâches communautaires (balayage et nettoyage des locaux, vaisselle, entretien des

toilettes). Ensuite, ils prennent leur douche et la bouillie pour petit déjeuner. Ils peuvent alors vaquer à leur occupation journalière. Ainsi, ceux qui sont en formation professionnelle se rendent dans leurs divers centres d'apprentissages. D'autre s'en vont sur certains sites du marché pour ramasser et revendre des ferrailles, ou encore offrir leurs services en tant que porte-faix ou racoleur.

Notons que l'équipe de garde fait un briefing avant le début de la garde pour établir le programme de la soirée, et un débriefing au couvre-feu pour évaluer l'atteinte des objectifs de la soirée. Aussi, une liaison est faite par l'équipe de garde pour faire état du déroulement de la nuit de garde, et laisser à l'équipe à suivre des informations utiles pour un suivi continu.

Pour atteindre ses objectifs, l'association Terres Rouges collabore avec des partenaires publics et privés au nombre desquels figurent :

- le Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des personnes de Troisième Age ;
- les Centres de Promotion Sociale ;
- la Maison de l'Espérance des Sœurs Salésiennes ;
- le Centre Oasis de Terres des Hommes ;
- le Carrefour d'Ecoute d'Orientation à Ste Rita et à Akassato ;
- le Foyer Don Bosco ;
- le Centre Magone ;
- la baraque des Frères Salésiens.

Ces structures sont des institutions de protection qui assurent l'accueil, l'hébergement et l'éducation des enfants en danger dans la rue ou en conflit avec la loi. Certains de ces centres offrent aussi une formation professionnelle aux enfants en situations difficiles pour une réinsertion sociale et professionnelle.

1.2. Déroulement du stage et observations

1.2.1. Services parcourus et travaux effectués

Les différentes activités menées durant le stage se résument comme suit : l'accueil ; le groupe de parole ; la garde de nuit ; l'entretien ; l'enquête sociale ; le sillonnage ; les réunions d'équipe pour ne citer que ceux-là. Parmi ces activités, certaines furent menées de façon prépondérante. Il s'agit de l'accueil et du groupe parole. Cela traduit le fait que l'une des tâches les plus importantes au DDNA consiste à offrir aux enfants la nuit tombée un cadre sécurisant où ils peuvent être soutenus et écoutés. Bien qu'étant principalement sur le dispositif du DDNA, le sillonnage a constitué une activité secondaire à laquelle nous nous sommes consacrés. Il s'agit d'arpenter le marché de Dantokpa et de Missèbo à la quête d'enfants à qui donner des soins médicaux. A la Maison de l'Espérance des Sœurs Salésiennes, tout comme dans les divers ateliers visités, nous avons suivi l'évolution de l'apprentissage des enfants en formation au DDNA. Nous pouvons également évoquer des activités dont la fréquence est moins élevée que les précédentes mais qui ne sont pas pour autant moins importantes. Nous évoquons en premier lieu, les enquêtes sociales. Elles ont pour objectif principal de rassembler les informations nécessaires pour élaborer des démarches de réinsertions sociales. Elles ont évidemment impliqué une forte présence sur le terrain. On peut parfois se rendre compte de la fausseté de certaines informations de bases fournies par les enfants eux-mêmes pour brouiller les pistes, et éviter de se retrouver en face de leurs parents.

En second lieu, nous avons les entretiens. De façon formelle, ils se sont déroulés en présence des référents des enfants concernés. Notons aussi qu'une part non négligeable des informations pertinentes sont livrées, par les enfants lors des moments récréatifs qu'on se donne la peine de partager avec eux. En dernier lieu, il y a les réunions d'équipes. Elles sont, quant à elles, des rencontres périodiques d'échanges entre personnel qui permettent d'accroitre l'efficacité de la prise en charge des enfants.

Nous n'oublions pas les séances d'IEC, qui furent l'occasion de sensibiliser les enfants sur des thématiques relevant du savoir vivre, de l'hygiène, de la confiance,

etc. Elles sont interactives et nous ont permis d'apprécier le mode de pensée des enfants.

1.2.2. Synthèse des atouts et problèmes de l'ONG Terres Rouges

Notre stage au sein de l'ONG Terres Rouges nous a permis d'acquérir des connaissances sur l'historique, le but, les activités et la structure organisationnelle de l'ONG. Aussi les séances d'écoute, d'enquête sociale et d'animations nous ont permis d'avoir des rudiments pour un meilleur exercice de notre fonction. En effet, la structure organisationnelle de l'ONG est assez représentative selon le type d'acteurs nécessaires pour son bon fonctionnement. Mais quelques difficultés s'observent dans l'exécution des fonctionnalités assignées par l'organisation et ceci reste des défis à relever par l'ONG. Il y a par exemple l'insuffisance des dortoirs, le manque de moyen de déplacement pour plus d'efficacité dans le travail, la non maitrise des limites des professionnels qui devient parfois source de tension, etc.

CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE ADOPTEE

Cette partie du document est consacrée en un premier temps à l'énoncé du problème, la détermination des objectifs de recherche et l'émission des hypothèses ; ensuite, il est procédé au choix de l'approche méthodologique de la recherche.

2.1. Cadre théorique de la recherche

2.1.1 Enoncé du problème, hypothèses et objectifs

21.1.1 Enoncé du problème et question de recherche

Au milieu des années 2000, les politiques et programmes de lutte contre la traite des enfants ont révélé des limites évidentes en termes de résultats. Les acteurs de protection étaient bien conscients de la nécessité de faire évoluer la compréhension de la mobilité des enfants pour rendre les interventions plus efficaces. Fortes de ces constats et leçons tirées, différentes agences, au plan national ou régional comme Terres des Hommes, l'UNICEF, Plan International et certains ONG ont initié des recherches, des travaux de capitalisation dans le but d'avoir une compréhension plus fine de la mobilité des enfants, des acteurs impliqués, des risques encourus, mais aussi des opportunités en lien avec la mobilité.

A Terres des Hommes par exemple, des études et des recherches-actions initiées par la « cellule régionale protection » entre 2004 et 2008 ont représenté la base de la réflexion engagée par Terre des Hommes pour aborde autrement la protection des enfants en mobilité (Global Movement for Children, 2010). Les résultats de ces travaux et leurs recommandations ont été portés dans des cadres de réflexion plus larges comme le RWOGAT (Regional working group against Trafficking) au niveau régional. En 2008, à l'initiative de la cellule régionale de Terres des Hommes en Afrique de l'ouest, est un programme commun entre les membres de ce groupe de travail, le « Programme régional commun sur les mobilités des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest et du Centre » axé sur la recherche et la capitalisation. Mis en œuvre de 2008 à 2011 dans quatre pays de l'Afrique de l'ouest à savoir le Bénin, le Burkina, la Guinée et le Togo. Le but était d'élargir le champ des connaissances mais

également de capitaliser les expériences, les « ressentis », les hypothèses des acteurs de terrain à travers un regard et une démarche à caractère plus scientifique (Comité des Droits de l'Enfant, 2005).

Sur le plan institutionnel, le pilotage du projet a débouché sur la mise en place d'une « plate-forme régionale sur les Mobilité des enfants», réunissant les principales agences de protection autour d'un Comité régional de suivi (CRS) représentant les bureaux régionaux de8 organisations internationales et d'une soixantaine d'acteurs nationaux (bureaux d'agences onusiennes et d'ONG internationales, associations et ONG nationales, organismes de coopération et services ministériels)qui ont rejoint l'initiative régionale sous la forme de Comités Nationaux de Pilotage du projet (CNP) (ONU, 2012).

Dans le contexte des mobilités infantiles en Afrique de l'ouest, (Boursin, F., 2014) souligne que l'accompagnement Protecteur consiste en un travail d'accompagnement social des enfants (accompagnement direct) ou de leur entourage (indirect) dans le but de prévenir les risques liés à la mobilité des enfants (notamment la déscolarisation, la perte d'identité civile, l'exploitation, la traite et la maltraitance, etc.) ;d'aider les enfants mobiles à améliorer leur situation, accéder à leurs droits, mieux vivre et se développer conformément à leur intérêt supérieur ; de porter assistance aux enfants victimes d'exploitation, de traite et de maltraitance ;de rendre l'environnement communautaire et institutionnel des enfants mobiles plus protecteur le long de leurs itinéraires.

Pour Anne-Laure (2011), le concept d'accompagnement des enfants renvoie à une réelle évolution du travail social en Afrique de l'ouest. Pendant longtemps, les interventions dans le domaine de la protection de l'enfance ont été dominées par une approche basée sur la prise en charge d'enfants victimes ayant besoin de mesures spéciales de protection, qui mettaient en relation un bénéficiaire et un travailleur social sur la base de procédures de prise en charge souvent préétablies et standardisées en fonction de la problématique concernée (Anne-Laure, 2011). Pour chaque problématique, un schéma de réhabilitation/réinsertion était prédéfini devant s'appliquer à tout enfant. L'intervention se limitait à la délivrance de services ponctuels pour répondre à des besoins (plus qu'à des droits) en fonction des

ressources disponibles. Peu de place est donnée dans cette approche à la participation de l'enfant dans l'identification du problème et la recherche de solutions. Souvent ignoré, l'enfant est vu comme une victime passive (Global Movement for Children, 2010). En outre, la démarche de prise en charge est focalisée sur le bénéficiaire, déconnectée en quelque sorte de son environnement. L'approche socio-institutionnelle prime, l'entourage social de l'enfant (la famille, la communauté) en situation de rue, d'exploitation ou victime de violence, n'étant que rarement associé à l'identification du problème ou à la recherche de solutions. La famille et l'enfant reçoivent et mettent en application les solutions élaborées par le seul travailleur social (ONU, 2012). Dans cette approche, le travailleur social travaille seul, souvent déconnecté de son environnement institutionnel (santé, éducation, justice, sécurité, etc.). Ce fonctionnement ne permet de résoudre que partiellement le problème de l'enfant eu égard aux ressources et capacités limitées du seul secteur de l'action sociale dans nos pays d'intervention.

Au regard de la prédominance des constats ci-dessus énumérés, nous nous sommes posé la question de savoir : en quel terme s'exprime l'accompagnement protecteur des adolescents en situation de mobilité à l'ONG Terres Rouges ? En réponse à cette préoccupation, des hypothèses ont été émises et se présentent comme suit.

2.1.1.2. Hypothèses de la recherche

2.1.1.2.1. Hypothèse générale

L'accompagnement dont bénéficient les adolescents pris en charge par l'ONG Terres Rouges leur favorise une vie épanouie.

2.1.1.2.2. Hypothèses spécifiques

- La vulnérabilité des adolescents de l'ONG Terres Rouges leur permet de bénéficier d'un accompagnement aussi bien juridique, sanitaire que psychologique ;
- L'épanouissement des adolescents de Terres Rouges s'explique par la combinaison d'accompagnements juridique, sanitaire et psychologique.

2.1.1.3. Objectifs de la recherche

2.1.1.3.1. Objectif général de la recherche

L'objectif général de cette recherche est d'analyser l'accompagnement protecteur des adolescents en situation de mobilité à l'ONG Terres Rouges.

2.1.1.3.2. Objectifs spécifiques de la recherche

L'objectif général ci-dessus se décline à travers les deux (02) objectifs spécifiques qui suivent :

1- Montrer que les adolescents de l'ONG Terres Rouges bénéficient d'un accompagnement aussi bien juridique, sanitaire que psychologique ;
2- Prouvez la combinaison d'accompagnements juridique, sanitaire et psychologique qui explique l'épanouissement des adolescents de Terres Rouges.

2.1.1.4. Intérêts de la recherche

En choisissant de mener cette recherche sur la problématique de l'accompagnement protecteur des enfants, nous voudrions prendre part au débat sur la protection de l'enfant et l'équilibre psychologique de ces derniers en tant que futur développeur et bâtisseur de la nation. Cette problématique trouve son ancrage dans le domaine de la psychologie clinique. A travers cette recherche, nous voudrions apporter un éclairage sur les interrogations que suscite le rôle que joue la psychologie dans le domaine de la protection psychosociale de l'enfant. Nous envisageons surtout à travers cette recherche analyser la relation éducative entre les acteurs de la protection et les adolescents en difficultés afin d'apporter d'éventuelle solutions pour une prise en charge efficiente de ces adolescents

2.1.2. Clarification conceptuelle

- **Accompagnement protecteur**

Pour le **Petit LAROUSSE illustré 2015, accompagnement** signifie action, fait d'accompagner. Il prend aussi le sens de l'ensemble des mesures et d'actions mises en place pour aider, soutenir ou soulager des personnes en difficulté : accompagnement médical, psychologique, social.

Selon le même dictionnaire, le mot protecteur renvoi quant à lui à quelqu'un qui protège. Qui marque une attitude de protection condescendante.

Pour le rapport régional de synthèse projet « mobilité » (2010) **;** l'accompagnement protecteur des enfants (APE) demeure une notion en construction. Le terme associe deux actions distinctes mais complémentaires : accompagner et protéger. Accompagner pour protéger, protéger en accompagnant. Dans le champ de l'action sociale, l'accompagnement se définit comme une pratique consistant à « aider pour une durée limitée une personne qui le demande et qui se trouve en situation difficile. Il s'agit d'analyser avec elle cette situation et de chercher avec elle des voies qui lui ouvrent un avenir dont elle peut alors décider ». Son application au domaine de la protection précise la visée de l'accompagnement : aider une personne à se protéger elle-même ou à assurer la protection d'une ou plusieurs personnes dont elle porte la responsabilité. Si la protection concerne des enfants, l'accompagnement protecteur consiste à construire une relation d'écoute, de dialogue, d'empathie, de réflexion mutuelle, de conseil et d'appui avec un ou plusieurs enfants en situation difficile, ou avec un ou plusieurs adultes éprouvant des difficultés à gérer certaines situations ou à remplir leurs obligations vis-à-vis des enfants dont ils sont responsables. Dans une perspective de protection des enfants concernés par la mobilité, la notion d'accompagnement protecteur semble indiquée à trois niveaux :

- la posture qui la sous-tend ;
- les pratiques à travers lesquelles elle se concrétise ;
- les dispositifs à mettre en œuvre pour organiser et généraliser ces pratiques dans les espaces reliés par la mobilité des enfants.

La posture et la philosophie de l'accompagnement protecteur des enfants selon le rapport est que l'enfant n'est pas réduit au statut de victime. Son rôle dans l'identification des problèmes, la recherche de solutions et leur mise en œuvre est valorisé. Cette posture répond à l'appel lancé par les organisations d'enfants ayant fait l'expérience de la mobilité. Elle correspond également à une prise de conscience, chez les praticiens de la protection, de l'importance de ne pas sous-estimer les capacités de réflexion, d'action et de résistance des enfants aux solutions qu'on leur

impose. Tout en tenant compte du caractère mineur de l'enfant et des limites affectant certaines capacités, l'APE considère les enfants comme des personnes en construction capables d'agir de manière autonome et d'aider les adultes à mieux les protéger. L'APE reconnait aussi la part active de l'enfant dans sa protection et celles des autres. La posture s'applique aussi aux acteurs familiaux et communautaires, que les accompagnateurs vont chercher à aider dans leurs efforts pour mieux protéger leurs enfants. Cette démarche se distingue de la formation, de la sensibilisation, de l'éducation ou de l'encadrement. L'enjeu premier n'est pas de transmettre ou d'inculquer des compétences, des messages ou des savoirs, mais de nouer des liens d'engagement mutuel et de coopération autour de situations spécifiques affectant le bien-être et les droits des enfants. Cette démarche va dans le sens d'une humanisation de la protection de l'enfance. Elle entend faire évoluer les rapports sociaux (dans les familles, les communautés, les ONG) ainsi que les stratégies ayant privilégié jusqu'ici des solutions standardisées, déconnectées des réalités.

C'est dans cette même veine que (Kreisler L. 1997), déclare que : l'approche d'accompagnement protecteur repose sur le principe fondamental du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il est un principe déterminant dans cette approche qui ne décide pas à priori de ce qui est bon ou pas pour l'enfant, mais qui se base sur une évaluation rigoureuse de sa situation.

Dans le présent travail nous employons ce concept pour signifier toute la protection, la sécurité, l'écoute, l'empathie don le mineur en déplacement bénéficie pour le respect de ses droits et pour son épanouissement.

- **Adolescent** :

Selon le dictionnaire Larousse c'est une personne qui est dans l'adolescence. Tandis que dans son rapport pour une politique de santé, en 1997, le Haut Comité de la santé Publique français définit l'enfance et l'adolescence comme : une époque de maturation sur le plan du corps et de la psyché, de dialectique intense et douloureuse entre rapprochement et distanciation avec les parents, période des paradoxes et des contradictions, de prises de risque, évolution vers l'indépendance socio-économique. La limite supérieure est alors mal définie et peut dépasser 24 ans.

Dans le cadre du présent travail, le mot prend le sens de mineur, d'un être en construction, d'un enfant en situation de vulnérabilité.

- **Mobilité** :

Le dictionnaire Larousse illustré (2015) définit la mobilité comme la facilité à se mouvoir, à être mis en mouvement, à changer, à se déplacer. Selon le rapport régional de synthèse-projet "Mobilité" (2010) la mobilité des enfants désigne les déplacements d'enfants entre différents espaces géographiques et sociaux, ainsi que les expériences vécues par ces enfants au cours de leurs mouvements et séjours en divers lieux de leur parcours. Un enfant mobile est un enfant qui, ayant quitté son lieu de vie habituel, vit des transformations de son identité et de ses conditions d'existence. Cette définition ne se limite pas à la notion géographique de déplacement. Elle embrasse toute la période durant laquelle l'enfant vit hors de son milieu d'origine mais continue de l'identifier comme son milieu d'appartenance. Elle s'applique quels que soient l'âge de l'enfant, son sexe, les raisons de son déplacement, son itinéraire, la manière dont il se déplace, ses conditions d'existence, les effets qu'entraine sa « *mobilité* », etc.

Dans le cadre de ce travail, nous employons le mot mobilité dans la même logique que celle des auteurs dudit rapport. Ainsi l'usage de ce mot fait appel ici à « Un enfant mobile est un enfant qui, ayant quitté son lieu de vie habituel, vit des transformations de son identité et de ses conditions d'existence. ».

2.1.3. Revue de littérature

L'approche d'accompagnement protecteur des enfants permet de poser un principe clef. Ces mineurs sont avant tout des enfants, ce qui leur confère des droits indépendamment de leur statut de migrant, droits que les Etats qui ont ratifié les instruments internationaux pertinents ne peuvent nier : le droit à être protégé contre les violences et l'exploitation, le droit à la santé, à l'éducation, aux loisirs, etc. (Blagbrough, J., 2003). Ainsi, conformément au principe de non-discrimination, tous les enfants ont le droit d'être protégés, y compris les enfants qui ne bénéficient pas d'un statut leur accordant des droits spécifiques tels que les enfants réfugiés, demandeurs d'asile ou victimes de traite (hacking I., 1999). Cela implique de faire

bénéficier tout enfant séparé ou non accompagné du dispositif de protection sociale existant pour les citoyens, ainsi que des mesures spécifiques de protection comme le rappelle l'observation générale n° 6 de la CDE : « le principe de non-discrimination, sous tous ses aspects, s'applique à tous les stades du traitement des enfants séparés ou non accompagnés ». Ce principe interdit en particulier toute discrimination fondée sur le fait qu'un enfant est non accompagné ou séparé, réfugié, demandeur d'asile ou migrant. Ce principe, s'il est bien compris, n'exclut pas et requiert même une différenciation en fonction des besoins spécifiques en matière de protection, tels que ceux découlant de l'âge et/ou du sexe. En outre, des mesures devraient être prises pour remédier à tout préjugé défavorable à l'égard des enfants non accompagnés ou séparés dans la société ou toute stigmatisation de ces enfants (Hunter W. M. et *al*., 2000).

Selon (L. Kreisler, 1997), l'approche d'accompagnement protecteur repose sur le principe fondamental du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il est un principe déterminant dans cette approche qui ne décide pas à priori de ce qui est bon ou pas pour l'enfant, mais qui se base sur une évaluation rigoureuse de sa situation. Quel que soit son statut, les décisions doivent être prises par les principaux débiteurs de droits sur la base de ce qui représente la situation la plus favorable pour l'enfant, de ce qui peut concourir à son mieux-être (S. Livingstone, et L. Haddon, 2010).

Cette expression juridique, l'Intérêt Supérieur de l'Enfant (ISE), est mentionnée dans l'article 3.1 de la CDE, et l'article 41 de la CABDE, cette dernière convention affirmant que l'intérêt de l'enfant doit être la seule considération à prendre en compte. Il a récemment été rappelé lors de la 68e session de l'Assemble générale des Nations Unies en son article 13 : «*exprimons notre volonté de protéger les droits fondamentaux des enfants migrants compte tenu de leur vulnérabilité, en particulier ceux qui ne sont pas accompagnés, ainsi que de répondre à leurs besoins en matière de santé, d'éducation et de développement psychosocial, en veillant à ce que l'intérêt supérieur de ces enfants soit une considération primordiale des politiques d'intégration, de rapatriement et de regroupement familial* ».Ce principe est particulièrement important lorsqu'il s'agit d'aborder la question des enfants concernés par les mobilités. En effet, en raison des contingences qui caractérisent les

mobilités des enfants, la question n'est pas de savoir s'il faut ou non autoriser les mobilités des enfants, mais plutôt s'il est de l'intérêt supérieur de l'enfant (individuellement ou collectivement) d'être mobile ? En posant la question de la première manière, on risque de déboucher sur des prises de positions politiques qui ne concernent pas exclusivement ni prioritairement l'enfant ou son intérêt (Lobe, B., et *al*., 2011).

Par contre, (L. Kreisler, 1997) estime qu'en se demandant si l'intérêt supérieur de l'enfant peut être pris en compte lors de la mobilité des enfants, on s'oblige à fournir des preuves plus ou moins objectives devant permettre de mieux comprendre les conditions de vie et les projets des enfants. Mettre en œuvre une approche d'APE nous confronte en permanence à la délicate question des normes sociales et des normes légales dans le respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant (M. Gavrilovic, et *al*., 2009). Comme le souligne l'étude réalisée en 2010 dans le cadre du projet régional Mobilité, « la loi peut parfois répondre à des options politiques et sa mise en œuvre peut produire des effets négatifs vis-à-vis de l'enfant. Le retrait des enfants travailleurs domestiques et leur mise en apprentissage ou à l'école résolvent les problèmes de la loi. Mais peut-on affirmer qu'ils résolvent ceux de l'enfant ? Quelles sont les mesures d'accompagnement mis à disposition par l'Etat pour une bonne application de cette loi ? Quelles sont les ressources que l'Etat met à disposition des familles pour qu'elles ne soient plus dans l'obligation de placer ou de confier leurs enfants ? » Tout est question d'alternative et de force du système. L'importance des normes « non-officielles » va de pair avec la faible capacité de l'État à construire un environnement en cohérence avec les normes légales qu'il impose (H. Arendt, 1972). On parle ici de la problématique de l'écart entre le droit et les pratiques usuelles, écart dont on sait l'importances Afrique où de multiples « normes informelles » semblent régler les comportements et, entre autres, permettre la survie (M. Gavrilovic, et *al*., 2009). Cette dichotomie se pose aussi à l'intérieur d'une même catégorie de droits qui peuvent entrer « en conflit » comme par exemple, celui du droit à grandir avec sa famille et celui du droit à la survie, à la vie et au développement. Car comme le souligne C. Sevet (2013), la famille est le meilleur endroit pour grandir, mais elle est aussi le meilleur endroit pour souffrir.

Dans la pratique, le respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant signifie non pas interdire aux enfants de travailler ou de migrer ou encore de rapatrier/retourner/retirer systématiquement un enfant en situation de travail ou de mobilité (B. Golse, 1985), mais faire en sorte que les enfants qui travaillent et/ou qui migrent ne le fassent pas dans des conditions dangereuses qui les exposent aux risques d'ETM et que les enfants victimes d'ETM soient rétablis dans leurs droits. Cela signifie : évaluer dans un premier temps les conditions dans lesquelles vit l'enfant mobile(avec sa participation et celle de son entourage) ;identifier les facteurs de risques et les facteurs de protection de cet environnement de vie et de travail ;découvrir si un réel projet de vie sous-tend cette mobilité ; connaître le contexte de départ de l'enfant du milieu d'origine ; apprécier ce qui est prévu à l'arrivée de l'enfant si ce dernier est encore en transit ;et mettre en œuvre des mesures appropriées de prévention, d'accompagnement ou d'assistance (B. Lobe, et *al*., 2011) basée sur les analyses ci-dessus.

2.2. Approche méthodologique de la recherche

Le but de cette partie de notre recherche est de réfléchir sur la mise en cohérence entre les objectifs de la recherche et la démarche que nous mettons en œuvre pour confronter au terrain notre problématique. Pour ce faire, la démarche méthodologique qui nous a permis en effet de mener à bien la présente recherche, tient compte de la nature de l'étude, de la population cible et de l'échantillonnage, de l'explication des choix d'outils méthodologiques pour la collecte des données, leur traitement et analyse et enfin des difficultés rencontrées.

2.2.1. Nature de la recherche

Pour étudier l'accompagnement protecteur des adolescents en situation de mobilité à l'ONG Terres Rouges, nous avons eu recours à deux méthodes de recherche. Il s'agit d'une part de la méthode descriptive et d'autre part de la méthode analytique. La première approche a permis de disséquer les différents aspects structurels et organisationnels de notre cadre de stage. Quant à la deuxième approche, elle a permis d'identifier les axes de protection en faveur des enfants et à jeter un regard sur les

résultats en la matière. Avec ces deux méthodes de recherche, usage est donc fait des techniques de collecte de données qualitatives et quantitatives.

2.2.2. Groupes cibles et échantillonnage

2.2.2.1. Groupes cibles

La population cible visée par cette recherche est composée des enfants en situation de mobilité et sous la protection de l'ONG Terres Rouges, de son personnel de service ainsi que des personnes ressources, ici, les spécialistes de l'action sociale. Les enfants sont ciblés parce que c'est eux qui sont plus concernés par la recherche. Les spécialistes parce qu'ils disposent des informations empiriques relatives aux divers besoins des enfants en situation difficile. Nous avons porté notre choix sur le personnel d'une part pour avoir accès aux informations relative à notre cible et d'autre part avoir leurs perceptions sur l'accompagnement que le centre procure aux adolescents qui sont à leur charge.

2.2.2.2. Technique d'échantillonnage et échantillon

En matière de recherche en sciences sociales, l'échantillon est la portion de la population-mère auprès de laquelle l'enquête est réalisée (MEHINTO, 2016). Ainsi, pour sélectionner l'échantillon des enquêtés, nous avons fait usage des techniques d'échantillonnage probabiliste et non probabiliste.

Pour le compte des techniques probabilistes, un choix est porté sur la technique aléatoire simple pour sélectionner les enfants en situation de mobilité à enquêter. Cette technique équivaut à un tirage au sort sans remise. La principale condition pour l'utiliser est celle-ci : le chercheur doit posséder une liste complète et à jour de la population étudiée ici les enfants en situation de mobilité, liste que nous avons pu aisément nous procurer auprès de la direction de l'ONG. Nous avons donc contacté les enfants concernés par cette méthode jusqu'à saturation des données. Cette technique a permis de retenir une taille des enfants fixée à 100 individus.

En ce qui concerne les techniques non probabilistes, la technique d'échantillonnage choix raisonné est celle qui a favorisé la sélection des spécialistes de l'action sociale et le personnel de l'ONG, bref des personnes ressources, avec comme critère

principal : être agent, responsable ou pas, en service depuis au moins un an au niveau de l'ONG. Ce critère appliqué à cette catégorie de cible, a permis de retenir sept (05) individus dont trois spécialistes de l'action sociale et deux agents de l'ONG.

Au total 105 personnes ont été interviewées pour le compte de cette recherche.

2.2.3. Techniques et outils de collecte de données

2.2.3.1. La recherche documentaire

La collecte d'information s'est effectuée dans un certain nombre de centres de documentation : centre de documentation de l'ex-FLASH ; les archives de l'ONG Terres Rouges ; la Bibliothèque centrale de l'UAC. Les informations recueillies sont de diverses natures. Il y a des informations générales et celles à caractère méthodologique et technique ; des informations générales, spécifiques et statistiques, etc. Ces informations sont tirées des mémoires, rapports d'étude, thèses, articles et livres. Pour réussir la recherche documentaire, nous avons utilisé comme outil, la grille de lecture. Qu'en est-il de l'administration du questionnaire ?

2.2.3.2. L'administration du questionnaire

Le questionnaire a été utilisé pour collecter les données auprès des enfants afin de pouvoir vérifier les hypothèses émises. Pour ce faire, l'administration du questionnaire a été orientée vers les enfants afin de cerner tous les contours de leurs exigences, besoins et satisfactions par rapport aux contenus de la prise en charge dont ils bénéficient au sein de l'ONG. Par ailleurs, afin de connaître les raisons réelles de notre questionnement, une enquête a été menée auprès du personnel ainsi que les spécialistes par entretiens.

2.2.3.3. L'entretien

L'entretien a été un moyen par lequel des informations et des données à base du discours des enquêtés ont été collectées. Il vise à provoquer une conversation entre un enquêté et un enquêteur. Son outil est le guide d'entretien. Il faut signaler ici que l'entretien a été utilisé dans sa variante dite semi-structuré. Cet instrument de collecte de données a été appliqué aux personnels et aux spécialistes de l'action sociale

retenus comme des personnes ressources afin d'approfondir les informations reçues auprès des enfants.

2.2.3.4. L'observation

L'entretien a été un moyen par lequel des informations et des données à base du discours des enquêtés ont été collectées. Il vise à provoquer une conversation entre un enquêté et un enquêteur. Son outil est le guide d'entretien. Il faut signaler ici que l'entretien a été utilisé dans sa variante dite semi-structuré. Cet instrument de collecte de données a été appliqué aux personnels et aux spécialistes de l'action sociale retenus comme des personnes ressources afin d'approfondir les informations reçues auprès des enfants.

2.2.4. Techniques de traitement et d'analyse des données

Pour le traitement efficace des données issues du questionnaire, il a été procédé à un dépouillement manuel suivi du traitement informatique des données. De ce traitement, des tableaux sont sortis pour illustrer les résultats. Pour les données qualitatives, après la transcription du contenu des entretiens, une sélection des informations est faite. Cette sélection est faite en fonction des critères de pertinence de l'information par rapport aux thèmes abordés ; la qualité de l'information ou sa nature argumentaire. Une fois cet exercice achevé, les informations sélectionnées sont organisées, catégorisées en fonction des thèmes de discussion et des hypothèses de la recherche. Les données qualitatives traitées ont été soumises à une analyse de contenu. Celle-ci a permis d'avoir des verbatim.

2.2.5. Difficultés éprouvées

L'une des difficultés principalement rencontrées est liée au travail avec les enfants qui exige de nous beaucoup de patience et de tempérance. En effet, ces derniers ont une faible capacité de concentration et sont pour la plupart hyperactive. Nous avons éprouvé des difficultés d'accès aux informations tant au niveau des enfants et au niveau des personnes ressources du fait de leur indisponibilité. En conséquence, nous n'avons pu enquêter que les personnes disponibles au cours de la période de stage. Certaines personnes ont été réticentes à se prêter à nos entretiens, lesquels se sont particulièrement montrés discrets et réservés. Cette situation a amené bon nombre

d’enquêtés à se rendre indisponibles sans raison réelle comme souligné plus haut. Nous avons pu surmonter cette situation en usant de la patience et d’autres subterfuges comme les blagues pour faire rire, etc. pour arriver à moissonner des informations, pour le moins pertinentes, qui constituent le socle pour l’analyse des résultats de terrain.

CHAPITRE III : LA COMBINAISON D'ACCOMPAGNEMENTS JURIDIQUE, SANITAIRE ET PSYCHOLOGIQUE ENTRAINENT L'EPANOUISSEMENT DES ADOLESCENTS.

L'analyse consiste à rassembler les informations recueillies puis à les traiter de manière qu'elles soient mises sous forme susceptible d'apporter des réponses aux questions (Zghal, 1991 cité par DOKO, 2015). L'analyse consiste donc à rassembler les différentes données qu'on a collectées pour les présenter par la suite sous une forme bien déterminée.

Dans ce chapitre, nous présenterons les résultats de l'analyse quantitative issus des questionnaires d'enquête. Ainsi, nous tentons de répondre aux questions de recherche que nous avons élaborées en lien avec la problématique de l'accompagnement protecteur des enfants de Terres Rouges.

3.1. Caractéristiques socio-démographiques des adolescents

Tableau I : Caractéristiques socio-démographiques des adolescents

Variables	Effectif (N=100)	Pourcentage (%)
Sexe		
Masculin	36	36
Féminin	64	64
Age		
De 11 à 13 ans	15	15
De 13 à 16 ans	59	59
De 16 à 18 ans	26	26
Niveau d'instruction		
Primaire	52	52
Secondaire	18	18
Non instruit	30	30
Orphelin		
Non	17	17
Oui	83	83
Père	19	23
Mère	35	42
Les deux	15	18

Source : données de terrain_2020

Les enfants enquêtés sont des deux sexes avec une prédominance des filles et un sexe ratio (F/H) de 1,78.

Par rapport à l'âge des enquêtés, nous observons que 15% (11 à 13 ans) sont dans la préadolescence et les 85% restant (14 à 18ans) sont dans la période d'adolescence. Or pour (MIGNANWANDE 2012) L'adolescence est une période de la vie qui se situe entre l'enfance, qu'elle continue et l'âge adulte. C'est une période dite « ingrat », marquée par des transformations corporelles et psychologiques qui débute vers onze-douze ans et se termine vers dix-huit à vingt ans et est caractérisé par un désir de liberté, d'autonomie et de conflit chez l'adolescent.

En ce qui concerne l'instruction, la plupart des adolescents (70%) avait eu la chance d'avoir mis pieds une fois à l'école et 30% n'ont jamais mis pied à l'école. Cette absence de qualification professionnelle et le faible niveau d'instruction et l'absence de niveau d'instruction que révèle ce résultat pourraient être à la base de l'errance de ces adolescents. Et c'est à juste titre que V. HUGO pour mettre en lumière le rôle fondamental de l'instruction et de l'éducation dans la vie d'un enfant affirme : « un enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne ».

Par ailleurs, nous observons à la lumière de nos résultats que ces adolescents sont majoritairement orphelins de père ou de mère ou des deux et proviennent souvent des villages reculés. Ce résultat illustre d'une la vulnérabilité de ces enfants et d'autre part nous révèle l'appartenance sociale de ces derniers.

3.2. Accompagnement des adolescents dans l'ONG

Tableau II: Accompagnement des adolescents dans l'ONG Terre Rouge

Variables	Effectif (N=100)	Pourcentage (%)
Soins de santé		
Non	63	63
Oui	37	37
Moment des soins		
A l'arrivée au centre	09	24,3
Maladie	28	75,7
Ecoute des accompagnateurs		
Oui	100	100

Non	00	00
Satisfaction		
Très satisfait	24	24
Satisfait	76	76
Pas satisfait	00	00
Content de l'accompagnateur		
Très content	75	75
Content	25	25
Pas content	00	00

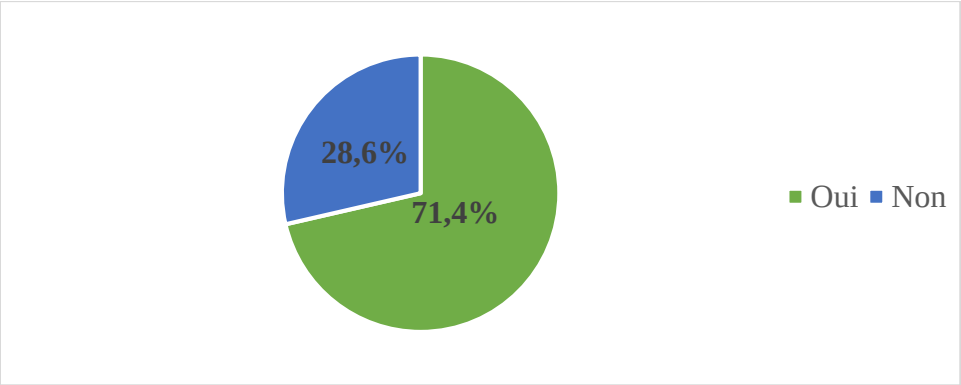
Source : données de terrain_2020

Selon ce tableau, (75,7%) des adolescents recevaient les soins quand ils sont malades, 100% sont content de l'écoute dont–ils bénéficient de la part de l'équipe et 75% ont déclarés être très content de l'accompagnement à eux donné par la structure.

Ces résultats nous montrent d'une part qu'au sein de l'ONG une attention est accordé au bienêtre sanitaire, psychologique et même juridique des enfants qu'elle accueil et révèle d'autre part l'engagement et l'abnégation dont fait montre les accompagnateurs de l'ONG.

3.2.1 Connaissances des personnes ressources sur les droits des enfants

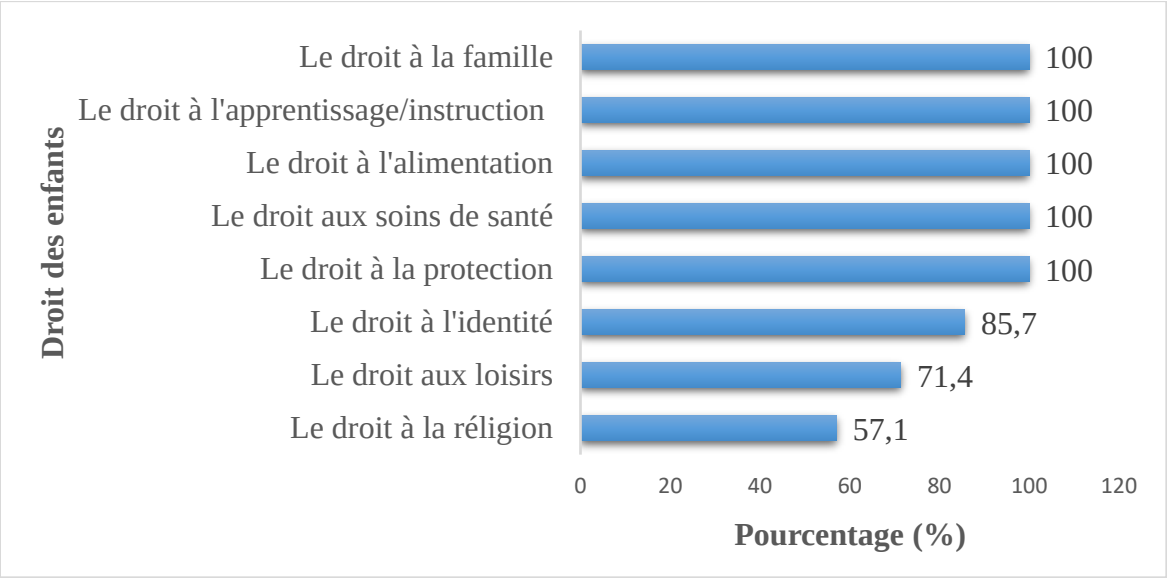
L'appropriation de la protection passe aussi par la connaissance des droits de l'enfant. Ainsi, forts de leurs connaissances en matière de droits de l'enfant, les structures pourront éventuellement réussir leurs missions en matière de protection. Cependant, lorsqu'ils sont interrogés sur les connaissances qu'ils ont en matière de droit de l'enfant, les personnes ressources interrogées semblent avoir une connaissance plus globale de la question. Le graphique ci-dessous renseigne sur le point de vue des accompagnateurs approchés selon qu'ils connaissent ou non les droits des enfants.



<u>Figure 1</u>: Répartition des accompagnateurs selon le point de vue sur la connaissance des droits des enfants

Source : Données de terrain_2020

A la lecture de ce graphique, on peut retenir que 71,4% des accompagnateurs approchés estiment avoir connaissance des droits des enfants. Par contre, 28,6% des personnes ressources ont préféré ne pas se prononcer sur la question. Ce mutisme peut être lié au fait que ces derniers ne maîtrisent pas ou n'ont pas grande connaissance en matière de droits des enfants. Néanmoins, nous retenons dans l'ensemble que la plupart des accompagnateurs estime avoir une connaissance sur les droits des enfants. Parlant de droits des enfants, certains accompagnateurs ont évoqué des indices en la matière. Ainsi, avoir une identité, une famille, apprendre, manger, se soigner et bénéficier d'une protection sont les principaux indices des droits des enfants évoquées par les acteurs approchés dans cette rubrique. C'est du moins ce qui se lit à travers le graphique ci-dessous.



<u>Figure 2</u>: Répartition des personnes ressources selon les indices de droits des enfants

Source : Données de terrain_2020

Les données de cette figure affichent que tout accompagnateur ayant estimé avoir des connaissances sur les droits des enfants ont évoqué à 100% comme indices, le droit à une famille, le droit à l'apprentissage (instruction), le droit à l'alimentation, droit aux soins de santé et le droit à la protection. Les indices comme le droit à une identité, le droit aux loisirs et le droit à la religion ont été évoqués respectivement à 85,7% ; 71,4% et 57,1%. Il émerge de cette lecture que tous les membres interrogés n'ont pas une bonne maîtrise des contours de la question des droits des enfants. En la matière, Affo et Tovo (2017) conclurent que dans l'ensemble, les acteurs ne connaissent pas les droits des enfants tels que prescrits par la CDE (1990). Il en est de même pour les parents qui s'attellent à l'application des us et coutumes en usage dans leur milieu de vie. Affo et Tovo (2017) soulignent également que, plus spécifiquement, on observe une certaine unanimité en termes de reconnaissance du droit des enfants à la vie, à la santé (physique, psychologique, etc) à l'éducation et dans une moindre mesure, du droit à la protection. Dans la pratique, les droits à la santé et à l'éducation paraissent les plus respectés alors que le droit à la participation l'est moins selon les conclusions faites par Affo et Tovo (2017). Certains aspects du droit à la protection semblent plus respectés en milieu urbain alors que d'autres le sont plus en milieu rural ; c'est en

revanche dans ce milieu que les filles sont précocement données en mariage et les garçons, plus soumis aux travaux agricoles. On constate donc que quand bien même, il y a certains acteurs communautaires qui connaissent la problématique de la protection des enfants, ils ne perçoivent pas les scarifications, les viols, et autres formes d'abus que subissent les enfants.

3.3. Accueil et accompagnement des enfants dans l'ONG

La plupart des enfants en situation de mobilité sont souvent placée sous le contrôle et la supervision d'institutions chargées de leur protection. Ces enfants sont exposés le plus souvent bien accueilli à l'ONG Terres Rouges. En voici ce qui se lit à travers cet extrait d'entretien sur le volet de l'accueil :

> *« […] Généralement l'accueil est très bon […] »* [Extrait d'entretien avec D. S., 35 ans, personnel].

En matière du respect des droits de l'enfant et de leur protection, la population place en première position les ONG. Ainsi, lorsqu'ils sont interrogés sur leurs rôles et responsabilités en tant que structures de protection des enfants, les acteurs ont souligné que l'exploitation des enfants à des fins de mariage et pour d'autres activités analogues constitue une forme de violence. A la lumière des discours sur le terrain, on arrive à la conclusion que les enfants sont forcés, enlevés et amenés pour des promesses trompeuses à exercer ces activités ou sont victimes de traite. Ces enfants sont rarement à même de se protéger contre les auteurs d'abus. Il ressort en occurrence des témoignages des enfants eux-mêmes, que leur protection ne peut que se faire par des institutions autres que la famille. Sur cette question, les propos de D. S., enfant victime d'abus, en sont une confirmation :

> *« […] Ici, ce sont les ONG qui nous sauvent. Sans les ONG on ne sait pas ce que nous allons devenir. C'est vraiment dommage. On ne peut que les remercier. Que Dieu les accompagne dans leur mission. Nous-mêmes, nous ne pouvons rien faire. Les parents n'ont rien à leur offrir pourtant ils sont toujours là pour nous les enfants en cas de difficultés. On ne peut que les remercier […] Sincèrement […] ».* [Extrait d'entretien avec D. S., 17 ans, enfant victime d'abus].

Toujours sur ce registre de rôles et responsabilités des structures de protection des adolescents victimes de violences et d'abus, H. O. P. apporte un éclairage à travers l'extrait d'entretien suivant :

> *« […] Les structures de protection des enfants ont un rôle important, dans la mesure où elles ont émis le vœu de venir en aide à ces enfants et doivent d'abord servir de modèle et de bon exemple. Ils doivent également dénoncer les faits de violences et d'abus sur les enfants. […]. C'est donc leur rôle de prévenir ; en suite ils doivent sensibiliser et conscientiser la population […]. »* [Extrait d'entretien avec H. O. P., 41 ans, éducateur].

Toujours sur ce même aspect de responsabilité des institutions de protection des enfants victimes d'abus, G. D., se prononce :

> *« […] Le rôle de l'ONG, c'est d'accompagner ces enfants, d'assurer surtout la protection de ces enfants et de défendre les intérêts et les droits des enfants. Elle fait de la sensibilisation à travers des émissions sur les chaines radios pour orienter les parents et indiquer comment garder son enfant et c'est ce que fait Terres Rouges […] »* [Extrait d'entretien avec G. D., 28 ans, Personne ressource].

L'analyse de ces extraits d'entretien rend compte des rôles et responsabilités de l'ONG Terres Rouges en tant que structures de protection des enfants vulnérables et victimes d'abus. De ces propos, il ressort que l'ONG Terres Rouges entant que structure de protection des enfants joie un rôle important dans la protection des enfants contre des abus. Pour la plupart des acteurs interviewés, l'ONG sur le territoire lutte contre toutes les formes d'exploitation et de violence à l'encontre des enfants, en s'attaquant à leurs causes et leurs conséquences dans les communautés, mais aussi en sensibilisant les autorités territoriales pour qu'elles respectent la convention internationale des droits de l'enfant.

Pour Lobe, B., et *al.* (2011), bien qu'elle soit interdite par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et par la Convention relative aux droits de l'enfant, les abus sur mineurs sont encore observables. Actuellement, au moins 31 pays autorisent les châtiments corporels en cas de crime, et notamment pour

certains d'entre eux, la bastonnade, la flagellation, la lapidation ou l'amputation sont infligés aux enfants en institution (Martin et Parry-Williams, 2005). De ce point de vue, Blagbrough (2003), estime qu'il faut faire en sorte que les enfants victimes de traite obtiennent une protection, une assistance suffisante et des services de réinsertion sociale lorsqu'ils sont concernés par des enquêtes ou des poursuites criminelles. Dans ce contexte, l'auteur appelle l'attention des institutions sur les lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels. Autrement dire, l'enfant est un sujet de droit et ses droits fondamentaux doivent être garantis et protégés à la hauteur de ce qu'exige sa condition de mineur. Les structures en charge de sa protection devraient alors veiller à ce que leur obligation de protéger et de faire protéger n'autorise la suspension ni des droits ni des garanties indispensables à la protection de ces mêmes droits. La dénonciation, le signalement, l'accompagnement, la réinsertion, et le suivi de la réinsertion des enfants victimes d'abus et d'exploitation sont donc les composantes essentielles qui doivent préoccuper les ONG et institutions œuvrant pour le bien-être de ces enfants. L'accompagnement se décline, notamment à travers la reconstitution psychologique, judiciaire, physique, sanitaire, alimentaire et vestimentaire de l'enfant. Par ailleurs, la capitalisation des bonnes pratiques (pratiques significatives) et le développement d'indicateurs de processus et d'impact sont des orientations adoptées.

3.3.1. Les obstacles dans l'accompagnement

En matière d'obstacles pouvant perpétuer la violence envers les enfants, les acteurs se prononcent :

> *« […] Les obstacles dans la protection […], premièrement c'est l'accès à l'information, car les gens ne veulent pas dénoncer. Ils sont assez réticents à dénoncer. Aussi il est difficile à toute personne étrangère de s'immiscer dans les affaires d'une famille qui n'est pas la sienne, surtout sur ce plan. […] Je dois aussi ajouter les problèmes de moyens financiers, qui justifient un peu la passivité dans le travail. Si non, nous sommes disponibles, mais*

quand il n'y a de moyens surtout en termes financiers, il est difficile d'aboutir. […] » [Extrait d'entretien avec K. W., 52 ans, personnel].

Il ressort de la lecture de ce discours que les obstacles dans la protection des enfants sont aussi liés à l'accès à l'information, car la population est assez réticente à dénoncer les cas d'abus à leurs connaissances. Une autre difficulté qu'on peut noter à la lumière de la lecture de cet extrait fait référence à celle à toute personne étrangère de s'immiscer dans les affaires d'une famille qui n'est pas la sienne. Il ressort de tout ceci que les obstacles rencontrés dans le travail au niveau des spécialistes sont multiples et sont en grande partie liés aux manques de moyens et à la réticence de la population à dénoncer les cas d'abus de peur de s'attirer des ennuis avec les auteurs.

Pour D. S., les obstacles sont de plusieurs ordres :

« […] En gros, les obstacles sont de plusieurs ordres. Il y en a qui sont d'ordre politique, car ce sont les politiques qui élaborent les textes qu'on doit suivre pour aider la population, ce sont ces mêmes politiques qui ne les respectent pas. […] lorsque par exemple il y a des violences et qu'on doit aller à la répression, c'est les mêmes politiques qui influencent la procédure.

[…] d'autres obstacles sont dus aux adolescents eux-mêmes. En effet, certains enfants posent parfois des problèmes délicats qui en cachent d'autres. Parfois, la routine peut nous amener à perdre de vue les objectifs […] » [Extrait d'entretien avec D. S., 35 ans, personne ressource].

Il découle de l'analyse de ces extraits d'entretien que les structures d'accueil dans leurs missions souhaitent plus de moyens à leur disposition et que le politique joue le rôle qu'est le sien sans pour autant influencer le travail social négativement. Une autre analyse découlant de la lecture de ces extraits, est que la plupart des enfants n'est pas scolarisée. Ce qui rend parfois difficile la communication entre victime ou accompagnateur et agent. Au-delà de ces obstacles évoqués par nos interviewés, Gavrilovic et *al.* (2009), soulignent que les conditions d'hygiène déplorables, l'exclusion et la discrimination par la société et l'incompétence des employés aggravent les risques de violence à l'encontre des enfants. Pour Hamilton et *al.*

(2011), font également souvent défaut des mécanismes de recours, de suivi et d'inspection efficaces ainsi qu'une réglementation et une supervision adéquates de la part des pouvoirs publics au sein des institutions de protection. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (2001) estime pour sa part, que les coupables ne répondent pas tous pour leurs actes, ce qui crée un climat d'impunité et de tolérance de la violence vis-à-vis des enfants. L'auteur fait comprendre par la suite que l'impact de l'institutionnalisation dépasse la violence vécue par les enfants. A long terme, cette violence risque d'entraîner notamment de graves retards en matière de développement, des dommages psychologiques irréversibles et des taux plus élevés de récidive (Hamilton et *al*., 2011).

CHAPITRE IV : DISPOSITIF DE L'ACCOMPAGNEEMENT PROTECTEUR AU SEIN DE L'ONG TERRES ROUGES EN FAVEUR DES ENFANTS EN SITUATION DE MOBILITE

Ce chapitre tient compte des différents paliers de l'accompagnement protecteur dont bénéficient les enfants en situation de mobilité au sein de terres Rouges.

4.1. Enjeux actuels de la protection des enfants : une analyse de question

En termes d'enjeux, la protection des enfants est un impératif capital. Il ne s'agit pas ici d'une opposition entre la tradition et la modernité. Il s'agit de l'homme et de l'avenir d'une nation. Ceci n'est pas compris par toutes les communautés. De discours *émis,* on ne note nécessairement pas dans le comportement des auteurs d'abus et d'exploitation des enfants l'intention délibérée de nuire à l'enfant. L'enjeu de cette protection trouve son ancrage dans le fait que ce sont les parents qui à travers leurs attitudes et comportements déterminément adroitement ou maladroitement la trajectoire de vie de l'enfant. L'enjeu de cette lutte est si bien compris par cet informateur qui déclare :

« […] Nous n'avons pas le droit d'échouer dans cette guerre contre la maltraitance des enfants. Se serait trahir notre mission envers la nation. Certains prennent les enfants étant une propriété exclusive des parents. Si on reste dans cette logique, l'enfant n'est pas différent d'un bien quelconque. Toute tentative d'inaction est un moyen de favoriser l'enracinement de la pauvreté et donc du sous-développement de notre milieu. Personne ne viendra d'ailleurs nous développer notre nation ce n'est que les enfants de ce pays. Il faut le savoir, les enfants ne deviennent que ce que nous avons voulu qu'ils deviennent. Face à cette lutte, nous n'avons rien à perdre […]. [Extrait d'entretien avec D.K., personne ne ressource].

Cet extrait de discours montre toute la nécessité de préserver les enfants en leur assurant les droits qui leurs sont relatifs et qui conditionnent leur devenir. Le but ultime de cette lutte est d'améliorer la compréhension des principales violations, barrières et causes qui entravent la jouissance des droits à la protection des enfants et d´identifier les principaux acteurs dans le domaine de la protection. Dans cette perspective, la diffusion des Droits de l'enfant est une véritable priorité, même si des

actions isolées peuvent être menées par des services déconcentrés. Il faut également spécifier que le faible niveau d'instruction des populations complique les efforts de vulgarisation des textes. Le poids de la tradition et des coutumes rend également difficile l'appropriation des politiques, des programmes et de la législation sur les droits de l'enfant. A l'étape actuelle, la notion de droits de l'enfant est encore mal perçue au Bénin. Les populations les considèrent comme une imposition ou une occidentalisation du système éducatif. Au demeurant, nous gagnerons à procéder à une divulgation des droits de l'enfant et les conséquences de son application dans tous les dialectes. L'enjeu est de taille. La réussite passe par la détermination des déterminants de la violence et de la maltraitance des enfants. Les déterminants sont nombreux et son non seulement liés, aux caractéristiques de l'enfant, des parents mais aussi et surtout de la perception populaire sur les pratiques éducatives et le droit des enfants.

4.2.1. Appropriation et rôles dans la prise en charge des enfants

Les interventions se concentrent souvent sur un certain groupe de population ou ont lieu dans un cadre particulier. Il arrive aussi qu'elles soient à plus grande échelle, autrement dit, qu'elles visent plusieurs segments de population, par exemple, voire toute la communauté, et qu'elles fassent appel à de nombreux secteurs. Pour ce faire, les accompagnateurs ont besoin de plus de renforcement de capacité pour vraiment assurer l'appropriation de la communauté de la protection de l'enfant. Pour Vock (1999), les organismes qui offrent des services de protection de l'enfance peuvent aller jusqu'à examiner les cas présumés de maltraitance qu'on leur signale et essaient de les corroborer. Pour ce qui est des enfants de Terres Rouges, les rapports viennent de diverses sources. Il peut s'agit du personnel de santé, de la police, d'enseignants et de voisins. Si les rapports sont avérés, le personnel des services de protection de l'enfance doit choisir un traitement approprié et décider à qui transmettre le dossier. Ces décisions sont souvent difficiles, car il faut concilier diverses exigences parfois concurrentes, comme la nécessité de protéger l'enfant et la volonté de maintenir l'unité familiale comme nous l'avions déjà signalé dans les chapitres précédents. Les services offerts aux enfants et aux familles varient donc beaucoup. Des études ont été publiées sur le processus décisionnel relatif au traitement approprié et sur ses lacunes

actuelles, comme l'absence de critères uniformes et précis pour repérer les familles où les enfants risquent d'être maltraités, mais sont peu penché sur l'efficacité des services de protection de l'enfance pour ce qui est de l'appropriation des mécanismes. Ward et Patel (2006) révèlent que les facteurs clés dans l'appropriation comprennent l'acceptation de la responsabilité collective ; l'encouragement de l'appropriation collective par des agences externes au fil du temps ; les approches de facilitation qui utilisent le dialogue communautaire ; l'apprentissage mutuel et la prise de décision collective ; le bénévolat et la mobilisation des ressources communautaires. Quant à Fergusson et Mullen (1999), la responsabilisation communautaire est un moyen d'assurer une protection de proximité et la pérennisation des acquis et que les communautés qui se sentent responsables pour aborder les questions de protection de l'enfant définies localement sont les plus efficaces.

Une autre dimension de la protection que les communautés ignorent est la vie intra utérine de l'enfant. Dans cet élan, la vie intra utérine serait très délicate et reste prioriser dans le processus de protection des victimes de violence et d'abus. C'est ce que semble mettre en exergue les propos de L. U.*« […] Les conditions dans lesquelles évolue la mère avant la naissance de l'enfant sont essentielles au développement intra-utérin et aux premières interactions. La grossesse est une période de vulnérabilité psychique pour la mère et en même temps une période cruciale du développement de l'enfant. Le fœtus perçoit des sons et ressent des émotions liées à celles de sa mère. […] les conditions dans lesquelles celle-ci se trouve ont un fort impact sur le déroulement de la grossesse et la venue au monde de l'enfant. […] . »* [Extrait d'entretien avec L. U., personne ressource, 42ans].

Ces propos démontrent à quel point la période de vie intra utérine est primordiale et doit être considérée par les acteurs de la protection dans leurs fonctionnements. C'est dire que la grossesse est une période de vulnérabilité aussi bien pour la mère que pour le fœtus, les conditions dans lesquelles celle-ci se trouve ont un fort impact sur la venue au monde et la vie future de l'enfant.

4.2.2. L'examen médical : une étape indéniable de la prise en charge des enfants

L'examen médico-légal est indispensable pour une double finalité. Il permet de recueillir et de formaliser les preuves dont le tribunal aura besoin pour établir la

culpabilité du présumé agresseur, d'une part, et orienter la prise en charge de l'enfant et décider de son hospitalisation éventuelle s'il y a urgence, d'autre part. Cependant, Arnaud (2011) souligne que l'absence de lésions ou de traces physiques ne signifie pas nécessairement que l'agression n'a pas eu lieu. Parlant d'examen médical, les discours sur le terrain font état de ce que la population fait rarement recours au contrôle médical la plupart des cas d'abus constatée, même s'ils doivent faire objet de constat médical, ne bénéficient d'un contrôle d'un simple agent de santé à cause de l'indisponibilité et du manque de spécialiste dans la localité. G. F., fait comprendre :

« […] lorsque les cas d'abus surviennent et qu'il y nécessité de voir un médecin, l'examen médical est souvent fait par un infirmier ou une infirmière parce qu'il n'y a pas de grands hôpitaux comme dans les villes. […] Si s'était par exemple dans un hôpital de renom, l'examen se fera dans l'unité spécialisée de l'hôpital. […] Normalement l'examen doit être médical et physique, avec une recherche précise des signes des violences subies, ainsi qu'une évaluation des atteintes psychologiques liées à l'agression. De cet examen, le spécialiste fera un rapport médico-légal dans lequel il évaluera la cohérence entre les symptômes physiques et psychiques constatés et les violences rapportées par la victime. Cet examen permet aussi au praticien de prélever d'éventuelles traces biologiques résultant de l'agression pour identifier et confondre l'agresseur. A ce propos, il est important que l'enfant soit préservé de toute autre contamination jusqu'au moment de l'examen médical […] ». [Extrait d'entretien avec G. F., membre de protection 43 ans].

Cet extrait justifie bien l'importance d'un examen médical après agression sur l'enfant. Celui-ci permet d'établir l'éventuelle nécessité d'une prise en charge médicale, psychologique ou médicosociale de l'enfant. Cet examen sera nécessaire pour évaluer le retentissement du préjudice subi par l'enfant. Aux vues des analyses de Arnaud (2011), on constate que pratiquement dans tous les pays, cet examen est considéré comme obligatoire et souvent réalisé sur réquisition. Il est pratiqué par un médecin légiste assisté d'un psychologue ou d'un pédopsychiatre. Pour l'effectuer, les praticiens peuvent avoir besoin de connaître les éléments du contexte, les faits, la situation familiale de l'enfant, son histoire, y compris d'éventuels antécédents

médicaux. Les lésions physiques doivent être consignées avec beaucoup de précisions. Mais il arrive que les lésions soient peu spécifiques et difficiles à établir, notamment en cas d'agressions sexuelles. Ward et Patel (2006), soulignent cependant qu'il n'appartient pas à l'expert médico-légal de chiffrer le montant des réparations que l'enfant sera éventuellement en droit d'attendre mais de donner son évaluation sur la gravité des différents préjudices subis par l'enfant (matériel, moral, physique). Autrement, l'expertise médico-légale a pour objet d'apprécier la nature et la gravité des préjudices temporaires et/ou permanents directement imputables aux violences subies par l'enfant dans la perspective d'une réparation ultérieure. Pinheiro (2006) insiste par ailleurs sur le fait que les professionnels de la santé qui apportent les premiers secours aux enfants victimes devraient bénéficier de formations particulières. Une chose qui ne favorise pas les souhaits de cet auteur sur notre site empirique. Au-delà de l'examen médical, Van (2004) estime que l'expertise médico-psychologique pourra permettre d'éviter à l'enfant la multiplicité des examens, cette expertise n'est pas obligatoire, surtout si l'examen médical a apporté suffisamment d'éléments sur les dommages psychiques subis par l'enfant. Cependant, cette démarche peut se révéler nécessaire si ces dommages sont particulièrement importants. Elle peut aussi être indispensable pour évaluer le type de prise en charge dont l'enfant aura besoin et pour recueillir des éléments sur sa personnalité. Elle peut enfin être utile pour apprécier sa crédibilité (Ward et Patel, 2006).

4.2.3. Les besoins et les services d'aide dans la prise en charge des enfants

Les contextes varient énormément et bien que les besoins puissent être similaires pour l'enfant et la famille, les réponses, les moyens, les structures et les systèmes existants sont très différents à la lumière des données collectées sur le terrain. Malgré ces différences, il est important de garantir des normes communes de qualité pour tous les services qui travaillent avec ces enfants. En la matière, le personnel souligne qu'il n'existe pas de programme de soins type pour les enfants victimes de la violence et que la nature et la durée de l'aide est fonction de chacun. Mais, en général, les cas d'abus, d'exploitation ou de traite nécessitent en premier lieu diverses interactions avec les enfants. Cette partie étudie tout d'abord les services spécialisés ciblés ceux mis en place pour fournir une approche plus holistique du travail avec des groupes

particuliers d'enfants, avant d'aborder les besoins des victimes de violence et de leur famille (Scott et Skidmore, 2006).

Parlant d'efficacité des besoins apportés aux enfants victimes, Asquith et Turner (2008), estiment que l'absence de données fiables permettant de déterminer si des services spécialisés produisent de meilleurs résultats pour les enfants ou bien si des généralistes qui ont acquis des connaissances sur le sujet peuvent être aussi efficaces reste problématique. Interrogé sur la question, un enquêté nous confie :

« […] les aides que reçoivent les enfants en cas de violence varient d'un cas à l'autre […]. Et cela dépend aussi de la gravité du cas. Le plus souvent, après le contrôle médical, les services ciblés proposent un soutien spécialisé de la part de professionnels particulièrement sensibles à cette question et qui comprennent et connaissent très bien la complexité du cas. En outre, le rôle de ces services en la matière est également précieux. [Extrait d'entretien avec G. T., personne ressource41 ans].

Cet extrait d'entretien laisse transparaître, comment se fait la prise en charge des victimes après contrôle médical. Mais selon les conclusions d'Action for Children (2009), les services d'aide pour les enfants victimes d'abus proposent, le plus souvent un soutien individualisé, des thérapies de groupe, des activités organisées entre pairs, un soutien familial et des traitements thérapeutiques à travers des jeux ou de l'art-thérapie. A travers ces activités ciblées, il s'agit essentiellement de travailler sur la peur, l'anxiété, les baisses d'humeur et les comportements inadaptés. L'aide aux enfants victimes d'abus peut prendre des formes très diverses. Il est difficile d'instaurer une relation de confiance de sorte que, avec le temps, l'enfant puisse commencer à reconnaître l'abus puis bénéficier d'un soutien pour échapper à l'exploitation et se réadapter. C'est la raison pour laquelle de nombreuses organisations qui travaillent avec ces enfants se concentrent sur la réduction du risque et le développement des facteurs de protection et de résilience de l'enfant, dans le but ultime de rompre complètement avec l'exploitation.

Même si les enfants sont pris en charge par un service spécialisé, un service unique ne peut pas répondre à l'ensemble de leurs besoins (Van, 2004). En général, les enfants et leurs familles ont besoin de diverses informations et de plusieurs formes

d’aide de la part de diverses organisations, notamment : les services sociaux, la police, les tribunaux, le personnel médical et les services d’éducation et de formation. Certains peuvent être découragés de devoir fixer une multitude de rendez-vous et avoir de la peine à s’y retrouver entre les différents systèmes (Pinheiro, 2006). C’est pourquoi il est fondamental qu’un référent tuteur soit désigné pour défendre l’enfant en son nom, veiller à ce que toutes les mesures prises le soient dans l’intérêt supérieur de l’enfant, coordonner la réponse et agir de façon cohérente comme une personne de confiance à laquelle l’enfant peut se confier, ainsi qu’un point de contact unique pour faciliter la communication avec les différentes organisations (Fergusson, 1999). Cette approche est recommandée pour les personnes travaillant dans des contextes différents auprès des enfants victimes d’exploitation et de traite, soit dans leur environnement immédiat, soit au plan national (Clawson et Dutch, 2008).

SUGGESTIONS

Au regard de ce qui précèdent nous suggérons à l'endroit des responsables de Terres Rouges ce qui suit :

- mettre plus de moyens à la disposition de la structure pour un meilleur rendement
- Organiser des recyclages à l'endroit du personnel sur le droit des enfants
- mettre sur pieds des mécanismes communautaires et les mesures ou services institutionnel de protection des enfants
- intégrer les enfants à travers le renforcement des capacités et le soutien accru aux mouvements d'enfants et de jeune afin qu'ils deviennent acteurs de leurs propres protections et de celle de leurs pairs.
- se doter d'une bonne politique de réinsertion sociale afin de réduire les récidives.

CONCLUSION

La démarche d'accompagnement protecteur des enfants, telle que présentée dans ce document, même si elle se construit avec des méthodes, des outils et des mécanismes spécifiques, doit avant tout être comprise moins comme un modèle figé d'intervention que comme une manière de penser la protection des enfants. Se basant sur le respect de l'intérêt supérieur de chaque enfant, la démarche d'accompagnement protecteur se doit d'être souple et flexible dans la recherche de cet intérêt supérieur. C'est certainement ce qui en fait sa force, mais aussi sa faiblesse dans un environnement institutionnel qui recherche toujours la standardisation et la systématisation des interventions. Néanmoins, et en dépit des défis qui restent à relever, il est clair que de plus en plus d'indicateurs se profilent pour envisager une plus grande appropriation de cette approche innovante et son opérationnalisation progressive dans les interventions des acteurs de la protection de l'enfance dans notre pays et dans la région.

Comme l'illustre l'expérience de Terre des Hommes au Bénin, les obstacles liés au cadre légal peuvent être parfois discutés avec les autorités légitimes dans la recherche de l'intérêt supérieur de l'enfant. La loi peut être interprétée, voire contournée, surtout quand elle est reconnue comme non applicable. Elle peut être modifiée suite à un plaidoyer et un processus de révision. On peut aussi invoquer d'autres lois pour justifier une interprétation qui nous parait favorable aux enfants et ainsi échapper aux contraintes/limites posées par une loi qui nous parait contraire à l'intérêt des enfants.

Le devoir d'une organisation de protection des droits de l'enfant consiste parfois à faire valoir des principes, des valeurs et des analyses/points de vue qui relèvent d'une autre logique/dimension que la logique/dimension juridique. Toutefois, tout acteur de protection de l'enfance doit respecter la loi des pays d'intervention et, par conséquent, les décisions, mesures et traitements qui sortent du strict cadre de la loi doivent pouvoir être acceptés et justifiés par des autorités légitimes. Plus de dix ans après la naissance du concept d'accompagnement protecteur (2008) et sa construction théorique, ce document a souhaité apporter sa pierre pour son opérationnalisation dans la protection des enfants au sein de l'ONG de Terres Rouges.

Tout en gardant à l'esprit cependant que l'accompagnement protecteur se nourrit avant tout des réalités que vivent les enfants et leurs familles, de l'évolution des problématiques de la protection des enfants dans la région, et par conséquent, qu'il sera toujours quelque part une démarche en construction dont le but ultime est de répondre au mieux-être des enfants.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIES

Affo, A. et Tovo, L. 2011. Perceptions de la vulnérabilité au *Bénin* : la voix des enfants en situation difficile. Communication présentée à la 6ème conférence africaine sur la population, *Ouagadougou*.

Arendt, H. 1972. Du mensonge à la violence : essais de politique contemporaine (1è éd). *Paris*: Calmann-Levy.

Bellini, C., Cecchetti, R., O'Donnell, R., Reale, D. 2012. Transnational Coordination Mechanisms for the Protection of Children on the Move in the Context of International Migration and the Fulfilment of their Human Rights. UK: Save the Children.

Blagbrough, J. 2008. Child domestic labour a modern form of slavery. Children & Society. 22(3). En ligne https://doi.org/10.1111/j1099-0860.2008.00149.x

Boursin, F. 2014. La valeur ajoutée de l'accompagnement protecteur des enfants. *Genève* : Terre des Hommes.

Chasseur, W. M., Jain, D., Sadowski, M., et Sanhueza, A. 2000. Risk factors for severe child discipline practices in rural India. Journal of Paediatric Psychology, 25(6), 435-47. Doi: 10.1093/25.6.435

Comité des Droits de l'Enfant 2005. Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine (Observation Générale N°6). Nations Unies. En ligne http://www.childrightconnect.org/wp-content/uploads/2013/10/Fact-sheet-CRC-GC-FR.pdf

Commission des Communautés Européennes, 2010. Plan d'action pour les mineurs non accompagnés 2010-2014. Communication de la commission au Parlement européen et au conseil du 06 Mai 2010, *Bruxelles, Belgique*. En ligne http://eur-lex.europa.eu/LexUriSerV.do?uri=COM:2010:0213:FIN:FR:PDF

Counhil, A-L. et Simon-Loriere, H. 2011. Trajectoires migratoires et pratiques urbaines : réflexions sur les mobilités ouest africaines. e-Migrinter, (7), 3-5 Doi : https://doi.org/10.4000/e-migrinter.857

Doko, B.D.S. 2015. Problématique de la gestion stratégique du personnel dans l'enseignement secondaire : entre présence des enseignants qualifiés dans

l'administration et pénurie d'enseignants dans les établissements [Mémoire de master professionnel en science de l'éducation]. Institut Jean Paul II de Philosophie et de Sciences Humaines, *Cotonou*.

Petit Larousse illustré éd 2015. Larousse. *Paris* : Claude Nimmon.

Feneyrol, O. 2011. Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest ? nos positions et recommandations (Rapport régional de synthèse, Projet « Mobilités ») *Genève* : Terre des hommes.

Fragnière, J-P. 2016. *Comment réussir un mémoire* (5è éd). *Paris* : Dunod.

Gavrilovic, M. et al 2009. Impact of the economic crisis and food and fuel price volatility on children and women in Kazakhstan (UNICEF Kazakhstan). Overseas Development Institute, *Londres.*

Global Movement for Children 2010. Protecting and supporting children on the move Executive Summary, Barcelona. En ligne http://www.gmfc.org/images/pdf/com_executive%20summary.pdf

Golse, B. 1985. Le développement affectif et intellectuel de l'enfant (1e éd). *Paris* : Masson.

Hacking I. 1999. L'abus sur l'enfant. Dans Hacking, I. (dir), L'âme réécrite. Étude sur la personnalité multiple et les sciences de la mémoire (pp. 91-111). *Paris*: Institut Synthélabo.

Hamilton, C. 2016. What helps children and young people forward following child maltreatment?. Child abuse review, 25 (2), 83-8

Hillier, L. 2007. Children on the move: protecting unaccompanied migrant children in South Africa and the region. UK : Save the children.

Kreisler L. (2018). Les enfants victimes de sévices. Dans Diatkine R., Lebovici S. et Soule M. (dir), Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent Tome IV (3e éd, p. 2369). *Paris* : PUF.

Livingstone, S. et Haddon, L. 2010. EU kids online. Journal of psychology, 217 (4), 236-36. doi: 1.1027/0044-3409.217.4.233

Martin, F., Parry-Williams, J. (2005). The right not to lose hope: children in conflict with the law- a policy and examples of good practice. UK: Save the children.

Massart, G. (2009). Les pratiques de mobilité des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest : analyses de leurs motivations et expériences. En ligne http : //masscabas.net/pdf/article

Mignanwandé, H.H. (2012). Manuel de cours: précis de psychologie de l'adolescent. Université d'Abomey-Calavi, FASHS.

Nations Unies (2012). Rapport de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur la promotion et la protection des droits des enfants travaillant et/ou vivant dans la rue, Conseil des droits de l'homme, Dix-neuvième session, janvier 2012.

Nations Unies (2013). Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, projet de résolution. 68e Assemblée générale des Nations Unies, 01 octobre 2013, New York.

Robin, N., et Ndiaye, M. (2012). Jeunes filles et mobilités en Afrique de l'Ouest. De la migration à la circulation. New York : Population Council. En ligne http://www.documentation.ird.fr./hor/fdi:010057466

Annexe A

QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES ADOLESCENTS

COCHE LE NUMERO CORRESPONDANT A LA REPONSE

Q1. Age : ……(Ans)

Q2. Sexe : 1- Masculin /… / 2- Féminin /… /

Q3. Niveau de scolarisation : 1-pas de niveau / / 2- Niveau primaire / /
3- Niveau secondaire / / 4- Autres / /

Q4. Es-tu un orphelin(e)?
1- Oui /… / 2- Non /… /

Q5. Quel(s) parent(s) as-tu perdu ?
1) père / / 2) mère / / 3) père et mère / /

Q6. As-tu un extrait d'acte de naissance ?
1- Oui / / 2-Non / /

Q7. Te sens tu protéger au même titre que les jeunes de ton âge ?
1-Oui / / 2-Non/ /

Q8. Bénéficies-tu des soins de santé de la part de l'ONG ?
1-Oui/ / 2- Non / /
A quelle occasion ?
1- Quand tu es arrivé pour la première fois /… /
2- -quand tu es malade /… /

Q9. Bénéficies-tu d'une écoute de la part de tes accompagnateurs ?
1-Oui / / 2- Non / /

Q10. Es-tu satisfait de l'attention que tes accompagnateurs t'accordent ?
1- Satisfait / / 2- Très satisfait / / 3- Pas satisfait / /

Q12. Es-tu content (e) de l'accompagnement dont tu bénéficies ?
1- Content / / 2-Très content / / 3- Pas content / /

Q13. Te sens-tu heureux dans ce nouveau cadre de vie ?
1- Heureux / / 2- Très heureux / / 3- Pas heureux / /

Merci de ta précieuse collaboration !!!

Annexe B

QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES ACCOMPAGNATEURS

1. Avez-vous une connaissance du code des droits des enfants ?
2. Pensez-vous que les enfants sont bien accueillis dans de bonnes conditions chez vous ?
3. Que dites-vous de l'accompagnement des adolescents que vous offrez à ces jeunes ?
4. Avez-vous des objectifs dans l'accompagnement de ces adolescents ? Si oui ? Sont-ils atteints ?
5. Quels sont les obstacles à l'atteinte de ces objectifs ?

Merci pour votre précieuse collaboration

Annexe C

GRILLE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES PERSONNES RESSOUCES

1. Pensez vous que Terres Rouges joie son rôle de protecteur des enfants vulnérable en situation de mobilité ?
2. Quels est votre avis sur l'état actuel des lieux en matière de protection des mineurs par les ONG ?
3. Qu'est ce qui détermine selon vous la violence et la maltraitance de ces mineurs ?
4. Que pensez vous de la prise en charges des enfants victime d'abus ?

Merci pour votre précieuse contribution

TABLE DES MATIERES

Sommaire…….…..…….…… 2
Dédicace……..……3
Remerciements……4
LISTE DES SIGLES..... 5
LISTE DES TABLEAUX..... 6
LISTE DES FIGURES..... 6
RESUME..... 7
INTRODUCTION..... 8
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DU STAGE...... 11
1.1. Cadre institutionnel du stage..... 11
1.1.1. Présentation de l'ONG Terres Rouges..... *11*
1.2. Déroulement du stage et observations..... 16
1.2.1. Services parcourus et travaux effectués..... *16*
1.2.2. Synthèse des atouts et problèmes de l'ONG Terres Rouges..... *17*
CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE ADOPTEE..... 18
2.1. Cadre théorique de la recherche..... 18
2.1.1 Enoncé du problème, hypothèses et objectifs..... *18*
2.1.2. Clarification conceptuelle..... *21*
2.1.3. Revue de littérature..... *24*
2.2. Approche méthodologique de la recherche..... 27
2.2.1. Nature de la recherche..... *27*
2.2.2. Groupes cibles et échantillonnage..... *28*
2.2.3. Techniques et outils de collecte de données..... *29*
2.2.5. Difficultés éprouvées..... *30*

CHAPITRE III : EPANOUISSEMENT DES ADOLESCENTS DE TERRES ROUGES SUIT A LA COMBINAISON D'ACCOMPAGNEMENTS JURIDIQUE, SANITAIRE ET PSYCHOLOGIQUE 32
3.1.Caractéristiques socio-démographiques des adolescents 32
3.2. Accompagnement des adolescents dans l'ONG 33
3.3. Accueil et accompagnement des enfants dans l'ONG 37
3.3.1. Les obstacles dans l'accompagnement 39
SUGGESTIONS 49
CONCLUSION 50
REFERENCES BIBLIOGRAPHIES 52
ANNEXE A 55
ANNEXE B 56